

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété située sur la rue des Érables, constituée du lot 28-2-128 étant les lots projetés 28-2-128-1 et 28-2-128-2, rang 3, canton de Lussier, sera présentée.

La demande de dérogation mineure no 2015-0090, présentée par madame Sophie Tremblay et monsieur Daniel Dubé, relative à la construction de deux habitations multifamiliales (4 logements) dans la zone H01-55, laquelle vise à permettre :

1. la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot 28-2-128-1, laquelle dérogerait aux aspects suivants :
 - a) Le bâtiment serait situé à 2,84 m de la ligne latérale gauche, plutôt qu'à 7,5 mètres ;
 - b) Le bâtiment serait situé à 10,13 m du milieu humide, plutôt qu'à 15 mètres ;
 - c) Le terrain aurait une superficie de 2 315,2 m.c., plutôt que de 4 000 mètres carrés (1000 m.c. par unité de logement).
2. la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot 28-2-128-2, laquelle dérogerait aux aspects suivants :
 - a) Le bâtiment serait situé à 6,13 m de la ligne avant, plutôt qu'à 10 mètres ;
 - b) Le bâtiment serait situé à 2,08 m de la ligne latérale droite et à 2,09 m de la ligne latérale gauche, plutôt qu'à 7,5 mètres chacun ;
 - c) Le bâtiment serait situé à 10,13 m du milieu humide, plutôt qu'à 15 mètres ;
 - d) Le terrain aurait une superficie de 2 586 m.c., plutôt que de 4 000 mètres carrés (1 000 m.c. par unité de logement).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 21 décembre 2015

Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et directrice générale

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, qu'à la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le lundi 18 janvier 2016 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 87 chemin Au Pied-de-la-Côte, sera présentée.

La demande de dérogation mineure no 2015-0091, présentée par madame Diane Charbonneau, est à l'effet de permettre un agrandissement de la galerie existante, laquelle empiète légèrement dans la rive, afin d'y asseoir une véranda grillagée trois saisons. Cette véranda serait située à 10,05 mètres de la ligne des hautes eaux, plutôt qu'à 10.22 mètres actuellement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 21 décembre 2015

Sophie Charpentier,
Secrétaire-trésorière et directrice générale